

Actes du colloque départemental en Haute-Marne
Chaumont, les 25 et 26 mars 2003



Questions de parentalité

Agir ensemble avec les parents



Avec le soutien des partenaires suivants,
à qui vont tous nos remerciements

Ville de Chaumont
Caisse d'Allocations Familiales
Conseil Général
Préfecture
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Coordination

Edris Abdel-Sayed
Marie-Claire Richard
Marie-Odile Scheid

Ont participé à l'organisation de ce colloque

Ville de Chaumont (Élus, Contrat de Ville, Les Silos, Relais Assistantes Maternelles et crèche de La Rochotte) – Caisse d'Allocations Familiales – Conseil Général (Circonscription d'action sociale et Cellule Assistantes Maternelles de Chaumont) – Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse – Inspection Académique (Service social en faveur des élèves) – Association Départementale de la Prévention de la Jeunesse – Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public – Association des Familles d'Accueil des Assistantes Maternelles – Association Haut-Marnaise pour l'Aide Familiale – Association l'Heure des Mamans – Association Initiales – Association Mandarine – Fédération d'Aide à Domicile en Milieu Rural – Maison des Jeunes et de la Culture – Union Départementale des Associations Familiales– Union Nationale des Associations de Familles et Amis de Malades mentaux (Section Haute-Marne).

Et plus particulièrement

Rose-Marie Agliata – Edith André – Jean-Claude Bastien – Anne Christophe – Marie-Ange Cognon – Anne-Marie Coince – Simone Colson – Arnaud Cousin – Patricia Dimey – Martine Dobbelaere – Monique Dobbelaere – Emmanuel Dooze – Viviane Fournier – Céline Garsès – Françoise Grandmanche – Francine Groslevin – Christine Hennequin – Denise Laforest – Patricia Lambre – Isabelle Lardin – Chantal Liraut – Véronique Lirot – Bénédicte Michelin – Gilles Noël – Annick Noirel – Christian Ott – Armelle Pierrot – Corinne Renaud – Célia Royer – Salima Tayebi – Magali Trichot – Corrie Van Riel – Marlène Venin.

Sommaire

Agir ensemble avec les parents

Colette Noël – page 4

Aider collectivement nos enfants à se construire

Jean-Claude Daniel – page 5

L'accompagnement des parents

Daniel Jeans – page 6

Le REAAP : agir en réseau

Béatrice Kapps – page 8

Apprendre à dire non

Marcel Verani – page 10

Promotion Maternelle et Infantile

Eve Deguy – page 11

Familles et parentalité

Gérard Guièze – page 14

Le concept de parentalité

Roberte-Amélie Gahête – page 21

La rencontre des parents avant la naissance
et pendant la petite enfance

Roberte-Amélie Gahête – page 26

Papa, Maman, racontez-moi des histoires

Marie Manuélian-Ravet – page 30

Accompagner le changement

Jean-Michel Levecque, Françoise Brendel et Véronique Pretot – page 35

Parents, enseignants, entre connaissance et reconnaissance

Louissette Guibert – page 45

Quand l'école et les familles se rencontrent

Bénédicte Mainsant – page 54

Les relations parents/collège : l'exemple de la Champagne-Ardenne

Delphine Combrouze – page 57

L'évolution de la parentalité et l'accompagnement des adolescents

Philippe Jeammet – page 64

Etre parents, pas si simple

Sylvie Marx – page 68

Ensemble, les parents s'écoutent et se renforcent

Philippe Jeammet – page 74

Conclusions

Jean-Noël Denis – page 77

Quelques références bibliographiques – page 78

Le site Internet du REAAP en Haute-Marne – page 80

Agir ensemble avec les parents

*Par Colette Noël
Présidente de l'association Initiales*

Voici les actes du colloque « Questions de parentalité, agir ensemble avec les parents » qui s'est déroulé sous l'égide du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) animé à Chaumont grâce aux partenaires du Contrat de Ville et plus particulièrement la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Marne.

Il est essentiel de souligner que, de la conception à la réalisation, ce colloque départemental s'est appuyé sur un groupe de travail comprenant des associations qui sont au cœur de la démarche et des institutions qui œuvrent quotidiennement avec les familles.

La fonction parentale, depuis quelques années, interroge la société, les disciplines universitaires et la recherche. Aujourd'hui, cette question reste complexe. Face à l'évolution de la société et par conséquent du rôle des parents, il est nécessaire de s'engager autour de valeurs communes, de mutualiser les expériences et d'agir en réseau.

Réunissant chercheurs, praticiens, représentants d'associations et d'institutions, ce colloque a voulu contribuer au développement d'un réseau partenarial sur un territoire par la mise en commun d'expériences et par l'apport de nouvelles réflexions dans ce domaine.

Que l'impact de cette initiative tombe positivement sur nos actions. Qu'il permette l'émergence de nouveaux projets encore plus adaptés aux exigences exprimées sur le terrain. Je vous souhaite bonne lecture pour cette belle ambition : améliorer l'accompagnement des parents. ■

Aider collectivement nos enfants à se construire

*Par Jean-Claude Daniel
Maire de Chaumont*

Vous êtes acteurs de la vie sociale, urbaine et rurale, et vous souhaitez travailler ensemble, pour aider les parents, dans leur rôle d'éducateur.

Je suis heureux de vous accueillir à Chaumont, ville de 30 000 habitants dont nous n'entendons pas parler comme certaines autres villes, qui sont stigmatisées par des quartiers difficiles.

Nous observons, cependant, de réelles difficultés : les élus sont saisis de plaintes récurrentes de parents qui souffrent de non-communication, de violences verbales ou physiques de la part d'adolescents. Ces difficultés existent dans les familles unies mais aussi dans les familles désunies. Les parents sont désarmés face à l'incivilité des jeunes et cette dégradation des relations pose question.

Comment faire face à ces adolescents qui ont été privés de certaines phases de leur construction ? Peut-être faut-il se servir à la fois de la famille où l'identité se forge, de l'école où il y a d'autres règles, de l'espace public et du regroupement avec les pairs ?

L'enfant se construit de deux manières nécessaires : avec et contre. Avec la société qui les entoure, les enfants ne sont pas uniquement les enfants des autres, ce sont nos enfants, ceux de la société et nous avons tous un rôle à jouer vis-à-vis d'eux. Contre la société quand l'enfant revendique, s'oppose, mais aussi quand il ne peut pas trouver sa place. Il est alors nécessaire de définir une solidarité sociale.

Agir ensemble, tel est le thème de ce colloque. L'intelligence collective et sociale fait que la culture s'est adaptée au temps d'aujourd'hui et évolue en prévision de celui de demain. Faire grandir un enfant devient plus difficile. Lorsque l'on est plusieurs à dénoncer la pathologie, il peut se créer une cacophonie. Il y a surabondance parfois et absence d'autres fois pour ceux qui en ont besoin. Il faut que nous apprenions à nous rapprocher davantage, à créer une cohérence, à comprendre et à construire ensemble. Il faut que les tiers s'entendent, se comprennent et qu'un seul accompagne.

Nous ne devons pas tomber dans le piège de la recherche des responsables. Il n'est pas question de faute mais d'absence culturelle partagée. Chaque enfant est unique et il faut prendre en compte le dialogue subtil entre parents et enfants. Nous avons de « bons enfants » car ce sont les seuls que nous pouvons avoir et nous les construisons collectivement (parents, écoles, travailleurs sociaux, ...). Il faut faire avancer notre culture commune et finalement aider collectivement ces enfants à biaiser les parcours du hasard pour ouvrir des parcours de réussite où chacun joue son rôle. ■

L'accompagnement des parents

*Par Daniel Jeans
Président de la CAF de la Haute-Marne*

En qualité de Président du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Marne, j'ai le plaisir de constater que ce colloque sur « Les questions de parentalité » émane d'une réflexion partagée et mobilisatrice dans notre département.

Les questions relatives à la parentalité sont multiples et évolutives. Ce qui était vrai autrefois, ne l'est plus aujourd'hui. Au-delà de quelques certitudes, de nombreux concepts sont remis en cause. La famille a évolué, elle a pris de multiples formes. Le rôle du père, de la mère, la place de l'enfant, sont soumis à des questionnements. Quelles relations, quelles actions mettre en place, pour parvenir à une cohérence éducative partagée ? Comment créer les conditions de transmission du savoir et de valeurs dans un monde en mouvement, ouvert à la communication et au multi-culturel ?

Dans ce contexte, accompagner les parents est un enjeu fondamental pour les Caisses d'Allocations Familiales qui ont toujours eu pour mission d'aider les parents à élever leurs enfants en conjuguant les moyens de l'action sociale et ceux des prestations familiales.

Dans le cadre de sa politique menée en faveur des familles, le Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales a décidé que les actions développées « avec et en faveur des parents » doivent s'inscrire dans trois objectifs prioritaires :

- responsabiliser les parents, qui ne sont pas démissionnaires mais désemparés ;
- les accompagner sans jugement, ni sanction ;
- conforter leurs compétences et favoriser l'émergence de leurs potentialités.

Aujourd'hui, la Caisse d'Allocations Familiales se mobilise pour concrétiser ces orientations en partenariat :

- elle soutient les projets d'aide à la parentalité mis en œuvre dans le département ;
- elle contribue à la mise en place d'actions avec et en direction des parents, par l'intervention de ses conseillers techniques et sociaux ;
- elle participe à la dynamique du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents haut-marnais.

La notion d'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif n'est pas seulement une mode, elle implique également l'accompagnement de tous ceux qui interviennent auprès des parents et des enfants.

L'organisation de ce colloque s'appuie sur la préoccupation commune des institutions et des associations pour « Agir ensemble avec les parents » et montre la volonté des partenaires de contribuer à l'émergence de nouvelles pratiques adaptées aux besoins des familles.

En effet, le titre du colloque : « Agir ensemble avec les parents » n'a pas été choisi au hasard. Il invite au travail en réseau, mais rappelle également un élément fondamental : les parents doivent être au cœur des projets réalisés, pas seulement pour eux, mais avec eux.

Si la dynamisation de l'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales et du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents passe par un partenariat actif et ouvert, elle doit surtout s'adresser aux vrais destinataires de ces initiatives que sont les parents. ■

Le REAAP : agir en réseau

*Par Béatrice Kapps
Directrice adjointe
DDASS de la Haute-Marne*

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que l'évolution de notre société a conduit à une modification très sensible, voire très importante, de la cellule familiale traditionnelle. Ces changements profonds ont entraîné inéluctablement pour les parents des difficultés plus ou moins grandes, plus ou moins graves dans leur rôle d'éducation. A ce propos, je voudrais particulièrement insister sur le fait que ce sont tous les parents, sans aucune exception, qui se trouvent confrontés à ce problème. Je vous rappelle (bien que vous le sachiez) que la conférence de la famille en 1998 s'est penchée, entre autres, sur cette délicate question et qu'à l'issue de ses différents travaux, elle a déterminé un axe majeur, celui de conforter les parents dans leur rôle éducatif.

Sans entrer dans le détail de l'arsenal juridico-administratif, nous, toutes les DDASS, conformément aux directives nationales, avons été chargées de mettre en place au niveau de chaque département le dispositif qui s'appelle le REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents).

Qu'est-ce que le REAAP ? C'est un réseau qui permet à tous les acteurs concernés de travailler ensemble en direction de toutes les familles quelles que soient leurs difficultés.

J'en profite ici pour souligner toute l'importance de la notion de réseau. C'est une nouvelle façon de travailler tous ensemble et non plus chacun de son côté pour converger, avec sa spécialité et sa propre expérience, vers le même objectif.

La dynamique initiée en Haute-Marne à partir du copilotage du REAAP maintenant articulé clairement et de façon identifiée entre la DDASS, la CAF, le Conseil Général et l'UDAF encourage et favorise les différentes initiatives visant à valoriser prioritairement le rôle des parents en termes d'autorité et de responsabilité.

Je voudrais évoquer ici brièvement une date importante dans l'histoire de notre REAAP : le 19 septembre 2001, moment très fort où Monsieur Ribbes, chargé de mission auprès de la Cellule nationale d'appui technique, nous a fortement engagés sur la voie du copilotage, qui a mon sens est la pierre angulaire ouvrant la porte sur l'efficacité et l'efficience de notre dispositif. Nous avons pu, en effet, structurer rapidement le REAAP. Le comité de pilotage s'est élargi avec la participation de l'Inspection Académique, de la Délégation aux droits des femmes, de l'Association Départementale Prévention Jeunesse et de l'Association des familles rurales. Chargé de nourrir la réflexion et d'alimenter le débat, il valide les travaux du groupe de travail constitué à cet effet. Je salue ici la qualité du travail mené jusqu'à maintenant et la coopération exemplaire de tous les acteurs concernés. Pour illustrer ce propos, je vous indique qu'en 2002, quatorze actions ont pu être réalisées alors qu'il n'y en avait que sept en 1999. Vous pouvez aisément mesurer le chemin parcouru.

Il faut également souligner une nouvelle ressource importante que nous apporte le CDDP (Centre Départemental de Documentation Pédagogique) en termes de communication et de documentation sur la thématique de la parentalité.

Vous savez maintenant que vient d'être réalisé un répertoire des actions menées et des adresses utiles aux parents, consultable sur le site Internet du CDDP. C'est un succès puisque ce site a été consulté 397 fois entre le 14 février et le 19 mars 2003.

Au début de mon propos, j'ai évoqué la conférence de la famille en 1998. Pour terminer, je tiens à évoquer les groupes de travail préparatoire à la conférence de la famille prévue le 29 avril 2003. Les nombreuses mesures préconisées sont articulées autour d'objectifs parmi lesquels je cite : « développer les REAAP grâce à la mise en place d'un système d'information partagée ». Les travaux des groupes débouchent aussi sur un renforcement du partenariat local, clé de voûte de la pleine réussite de notre action en faveur de tous les parents. ■

Apprendre à dire non

*Par Marcel Verani
Inspecteur d'Académie de la Haute-Marne*

Si 380 personnes se réunissent pour travailler sur le thème de la parentalité, cela signifie que ce sujet pose problème mais aujourd'hui, et d'une façon suffisamment radicale, comment ?

Il est absolument nécessaire que nous apprenions à dire non, à nos enfants et à nos élèves. Or, savons-nous comment dire « non » à nous-mêmes ? Il est tout aussi difficile de savoir ce qui est bon pour les autres, quand on ne sait pas ce qui est bon pour soi-même, composer avec ses propres limites et celles de nos voisins.

Il faut donc questionner les rapports entre l'école et les parents. Peut-on parler de conflit entre l'école et les parents ? Quelles sont les représentations des uns et des autres, surtout, qui mènent à une meilleure collaboration ?

La vie est un mouvement où l'on est sans cesse tenu d'apprendre. Ainsi l'école correspond à ce besoin essentiel. Sa mission est de favoriser l'acquisition des savoirs et des savoir-faire qui permettent aux enfants et aux jeunes de devenir adultes. La famille doit s'occuper avant tout du savoir-être, des codes sociaux de comportement. Les deux pôles éducatifs sont donc amenés à mieux œuvrer en faveur d'une co-éducation.

Les relations entre l'école et les parents gagneraient à faire preuve de plus de réalisme et de simplicité notamment, en prenant en compte bien entendu les différences économiques, sociales et culturelles dans le but d'assurer une meilleure égalité des chances. ■

Promotion Maternelle et Infantile

*Par Eve Deguy
Médecin coordinateur de la Promotion Maternelle et Infantile
Conseil Général de la Haute-Marne*

De nouvelles missions

Promotion Maternelle et Infantile. On a plutôt l'habitude d'entendre parler du service de Protection Maternelle et Infantile. En effet, depuis 1989, date de la promulgation de la loi spécifique à ce service, est apparu le terme de protection et promotion de la santé, de la famille et de l'enfance. Tout comme le service, l'appellation a évolué. Ce service s'adresse aux futurs parents, aux parents et aux enfants de moins de six ans. Les enfants plus âgés bénéficient du suivi du Service de Promotion de la Santé en faveur des élèves (ex-Service de Santé Scolaire).

L'environnement psycho-affectif du début de la vie, le caractère fondamental du lien parents-enfants qui se tisse à cette période font l'objet de nombreux travaux, mais il n'est pas certain que leur prise en compte, notamment en matière de politique de santé, soit à la hauteur des enjeux, forcément difficiles à appréhender car les risques éventuels s'inscrivent souvent dans le long terme. A titre d'exemple, les conséquences autres que médicales du raccourcissement de la durée de séjour en maternité sont rarement évoquées. La fréquence de l'allaitement maternel, très inférieure en France à celle des autres pays alors que ses effets bénéfiques sont bien prononcés, fait également l'objet de peu de débats. Dans ce contexte, les décisions prises concernant le congé de paternité apparaissent particulièrement pertinentes.

Les représentations relatives aux modes d'accueil des enfants ont également évolué : on est passé d'une conception d'hygiène et de protection à celle d'éducation et d'éveil (du terme de protection à celui de promotion).

L'école maternelle occupe désormais une place importante dans l'accueil des jeunes enfants et la France se place, de ce point de vue, en tête des pays européens. De plus, le temps de présence quotidien des enfants français à l'école maternelle est parmi le plus élevé d'Europe.

Les modes de garde et les rythmes de vie des tout jeunes enfants ont évolué de façon importante.

De nouveaux modèles familiaux

A l'intérieur des familles, le schéma traditionnel où papa et maman vivent avec leur(s) un ou deux enfant(s) biologique(s) n'est encore valable que pour quatre familles sur cinq : 5 % des enfants vivent en famille recomposée, et 8,5 % en famille monoparentale.

Actuellement, la stabilité des familles est fortement battue en brèche puisque 43 % des naissances ont lieu hors mariage (55 % pour les premiers enfants) et 40 % des mariages se soldent par un divorce (1 sur 2 à Paris).

Quant aux familles recomposées, 11 % des hommes et 3 % des femmes vivent avec un enfant de leur conjoint. Les références sont donc devenues multiples pour un même enfant, plus complexes, même si le père ou la mère sont toujours la référence, et même s'il faut aussi se référer à des demi-papas ou des demi-mamans.

Pour le sociologue Louis Roussel, l'enfant n'est plus attendu comme le maillon nécessaire pour assurer la survie des générations. Il naît du désir d'un couple, qui le considère d'abord comme un prolongement de lui-même.

Il y a un surinvestissement de l'enfant par ses parents ; et la télévision comme la publicité en font un consommateur et un prescripteur de valeurs.

Les parents d'aujourd'hui refusent le conflit et l'autorité, ils veulent avant tout l'affection de leur progéniture. Souvent inquiets sur leur avenir, ils privilégient l'amour de leurs enfants au détriment parfois de la construction et de l'autonomisation de ceux-ci. Ces enfants surinvestis peuvent devenir des adolescents fragiles auxquels on n'a pas donné les moyens d'affronter la réalité du monde des adultes.

On le sait, tout se joue avant douze ans. Il faut donc s'attaquer à l'éducation des enfants dès le plus jeune âge.

Un accompagnement des parents adapté

Il ne faut pas se substituer aux parents en tant qu'éducateurs mais les aider à assurer pleinement leur fonction parentale.

Le temps de la petite enfance constitue un temps privilégié de la fondation de ce lien parents-enfants, à nous d'intervenir, si besoin, le plus tôt possible, pourquoi pas avant même la naissance ?

L'appui aux parents ne saurait prendre la forme d'une réponse standardisée. Un groupe de réflexion s'est réuni en 2002 au sein du Conseil Général de la Haute-Marne et plusieurs axes d'intervention se sont dégagés. Les professionnels médico-sociaux ont réaffirmé tout d'abord la nécessité de renforcer les liens entre les différents intervenants sur le terrain.

Concrètement, des liens plus étroits avec les maternités du département sont en train de se créer avec l'objectif de rencontrer les jeunes mamans le plus tôt possible pour établir un échange avec elles, voire un suivi si elles le désirent.

Le souci de laisser davantage la parole aux parents a été identifié sachant que cette parole peut parfois être gênée par un cadre officiel comme, par exemple, une consultation PMI.

En Haute-Marne

Il existe, dans notre département, des lieux d'accueil parents-enfants qui bénéficient du soutien du Conseil Général. Leur taux de fréquentation en augmentation est le témoin de la satisfaction des usagers. Un cadre non administratif favorise certainement la parole et permet la création de liens entre les parents et pourquoi pas l'instauration de solidarités de voisinage.

Je ne voudrais pas terminer ma brève intervention sans vous donner des exemples d'actions mises en place, au niveau du service PMI de la Circonscription d'Action Sociale de Joinville, sur Joinville et Wassy :

- des réunions d'informations à thèmes animées par une infirmière-puéricultrice et une assistante sociale (ces réunions centrées autour du thème de la naissance et de la puériculture doivent permettre d'instaurer également un temps de rencontre et d'échanges entre les futurs parents) ;
- des rencontres postnatales : lieu d'accueil ouvert aux parents désireux de venir pour des rencontres parents-enfants, sans caractère ni thème formel. Elles permettent aux parents de partager avec d'autres parents un temps convivial de paroles portant sur les enfants et de rompre parfois un certain isolement. L'encadrement est effectué par les assistantes sociales, la conseillère et l'équipe de PMI ;
- des rencontres à thème sur un sujet précis, par exemple l'alimentation. Ces réunions ont lieu dans les salles d'attente des consultations de PMI et sont animées par les infirmières-puéricultrices, avec le souhait que l'échange ne soit pas unilatéral mais aboutisse à un véritable dialogue entre tous les participants.

Comme vous le constatez, le Service de PMI et le Conseil Général ont le souci de proposer des interventions adaptées aux évolutions de la famille.

La présence importante d'agents du Conseil Général aujourd'hui et notre implication dans la mise en place de ce colloque et plus globalement du Réseau d'Ecoute d'Appui d'Accompagnement des Parents (REAAP) témoignent de cette volonté de soutien de la fonction parentale et du lien parents-enfants. ■